



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIS
SEANCE DU 22 MAI 2024

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 15
Délégués Excusés : 6	dont Pouvoirs : 6
Délégués absents : 1	Votants : 18 (3 ne prennent pas part au vote)
Date convocation : 16 mai 2024	
Secrétaire de Séance : Jean-Luc DUBROCA	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de mai, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 16 mai 2024.

Présents : Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY – Paul CARRERE – Anaïs CADIS (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Yannick VILLATORO – Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL – Rose Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN (+pouvoir de Daniel BIREMONT) – Roxanne OLIVIER – Michel DOURTHE (+ pouvoir de Hélène COUSSEAU) – Martine GASTON – Jean-Luc DUBROCA (+ pouvoir de Didier PLANCKE) – Nicole DUCOUT (+pouvoir de Frédéric PRADERE) – Monique DUVIGNAU (+ pouvoir de Jean-Pierre REMY) – Marc GAILLARD.

Absents ayant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Anaïs CADIS - Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN - Hélène COUSSEAU a donné pouvoir à Michel DOURTHE - Didier PLANCKE a donné pouvoir à Jean-Luc DUBROCA - Frédéric PRADERE a donné pouvoir à Nicole DUCOUT - Jean-Pierre REMY a donné pouvoir à Monique DUVIGNAU

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 65 /2024

Objet : Attribution des subventions 2024 des écoles de sport

Monsieur Paul CARRERE rappelle à l'assemblée que comme chaque année à l'occasion du vote du Budget Primitif de la Communauté de Communes, un certain nombre de subventions est voté en faveur des associations.

Considérant la volonté de soutenir les écoles de sports, Monsieur Paul CARRERE rappelle que le Conseil Communautaire a décidé de leur attribuer des participations en les calculant sur la base d'un forfait de 300 € par école de sport et 6 € par licencié mineur. Une enveloppe budgétaire de 13 000 € a été prévue à cet effet.

Il précise que les subventions seront effectivement versées lorsque le dossier sera revenu complet avec toutes les pièces demandées.

Considérant les éléments communiqués à ce jour par les écoles de sports

Monsieur Paul CARRERE précise que certains élus faisant partie du bureau d'une association, dont le détail suit, n'ont pas pris part au vote pour l'attribution des subventions concernées : Yannick VILLATORO (Athlétisme Morcex-La-Nouvelle) - Nathalie MOMEN (Tennis Morcex-la-Nouvelle) - Marc GAILLARD (Rugby Onesse/Lesperon)



SUBVENTIONS ECOLES DE SPORT 2024		
Karaté	Morcenx-la-Nouvelle	462,00 €
Basket	Morcenx-la-Nouvelle	522,00 €
Tennis de table	Morcenx-la-Nouvelle	408,00 €
Tennis	Morcenx-la-Nouvelle	522,00 €
Cyclisme	Morcenx-la-Nouvelle	324,00 €
Foot	Morcenx/Arengosse	810,00 €
Boxe	Morcenx-la-Nouvelle	504,00 €
Athlétisme	Morcenx-la-Nouvelle	564,00 €
Judo	Onesse-Laharie	504,00 €
Tennis	Onesse/Lesperon	582,00 €
Rugby	Onesse/Lesperon	552,00 €
Basket	Lesperon	444,00 €
Basket	Arengosse	516,00 €
Foot	Ygos St Saturnin	576,00 €
	TOTAL	7 290,00 €

Après examen des dossiers et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE d'attribuer les subventions aux organismes demandeurs telles que proposées par Monsieur le Président

AUTORISE le Président à signer tous documents permettant le paiement de ces subventions

DIT que ces écritures budgétaires sont inscrites au Budget Primitif 2024

Le secrétaire de séance

Jean-Luc DUBROCA

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx-La-Nouvelle

Le 22 mai 2024

Le Président,

Jérôme BAYLAC DOMENGETROL



Copies : chrono – préfecture – perception - Comptabilité – FT – Associations